

Centrale hydroélectrique à Saint-Jérôme

La Ville demande à Hydro-Québec de résilier un contrat d'achat d'électricité

Montréal, le 29 août 2014 - La Ville de Saint-Jérôme pose un geste audacieux constituant un heureux précédent en demandant à Hydro-Québec et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de résilier un contrat d'achat d'électricité et un bail de location des forces hydrauliques accordé pour une petite centrale hydroélectrique privée appartenant à l'entreprise Mini-centrales de l'Est inc.

C'est qu'a fait savoir le président de la Fondation Rivières, monsieur Alain Saladzius, lors d'un point de presse tenu le 29 août, en présence du maire de Saint-Jérôme, monsieur Stéphane Maher.

«Pour nous, ce geste audacieux représente un bel exemple de la prise en mains par les citoyens de leur milieu, une belle collaboration avec une ville, et une avancée importante au Québec. Il lance aux acteurs du monde municipal le message clair qu'il est possible de travailler intelligemment à développer une nouvelle vision de l'importance d'une rivière en milieu urbain, en ne laissant pas les petits producteurs privés d'électricité détruire son potentiel écotouristique. Ce message doit maintenant être compris au gouvernement», affirme monsieur Saladzius.

Depuis le début de son exploitation, cette petite centrale hydroélectrique privée n'a cessé d'entraîner des inconvénients environnementaux et sécuritaires majeurs sur la rivière du Nord. Pourtant, la puissance de cette centrale n'est que de seulement 1,5 mégawatt, ce qui équivaut à une seule éolienne. Même les petites installations causent des obstacles majeurs à l'écoulement des eaux, à la sécurité, à la villégiature, à l'écotourisme et à l'économie.

La Fondation Rivières a produit un rapport pour la Ville en juin dernier pour étudier les conditions du contrat en vigueur et formuler des recommandations. Dans son rapport d'analyse, l'organisme arrivait à la conclusion qu'en raison d'une incapacité actuelle de production d'électricité, de plusieurs manquements graves à la sécurité publique et d'une mauvaise gestion des eaux par le passé, Mini-centrales de l'Est inc. ne respecte pas les obligations de son contrat avec Hydro-Québec et contrevient à plusieurs articles de la Loi sur la sécurité des barrages.

La Fondation Rivières souligne que d'autres petites centrales hydroélectriques encore en opération occasionnent d'importantes nuisances environnementales et devraient faire l'objet de modifications. Le travail de réaménagement du site et de réappropriation des usages que souhaite faire la Ville de Saint-Jérôme constitue une démarche exceptionnelle qui mérite d'être soutenue par les autorités gouvernementales.

-30-

Pour informations :

Pierre Leclerc, agent de recherche et de communication, 514 272-2666, poste 21.